



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2001

Acquisition POLETTI - terrain à Saint-Liguaire

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 26 janvier 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 19 février 2001

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D2010622001

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2001

Urbanisme & Affaires Immobilières

Acquisition POLETTI - terrain à Saint-Liguaire

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT a l'opportunité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section DX n° 3 d'une superficie de 15 a 24 ca sise au lieudit Le Cloudis de Saint-Liguair, sur laquelle a été installée une station de pompage pour suppléer la source du Vivier en cas de besoin. Cette parcelle figure au Plan d'Occupation des Sols en emplacement réservé (n° 3.1) pour station de pompage d'eau potable.

Monsieur Joseph POLETTI accepte donc de céder ce bien à la Commune moyennant le prix de 20.000 F (conforme à l'avis du service du Domaine) et le versement d'une indemnité compensatoire de 15.000 F pour l'installation sur son terrain d'une station de captage des eaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition ci-dessus mentionnée et qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître BIENNER, Notaire à NIORT. Tous les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 2111 du budget annexe Eau.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)